

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02187 Numéro SIREN : 903 396 844 Nom ou dénomination : DESTIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 5351

Destia

Société par actions simplifiée

Au capital de 59.457.687 euros

Siège social : 895 rue de la Bergeresse, 45160 Olivet

903 396 844 RCS Orléans

(la « **Société** »)

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(Période du 22 septembre 2021 au 31 décembre 2022)

Le Président

E2M Conseil

représentée par Monsieur Xavier Mura

Xavier Mura

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 541	174	1 367		1 367	
	Immobilisations en cours	49 772		49 772		49 772	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	108 593 218		108 593 218		108 593 218	
	Créances rattachées à des participations	61 867 074		61 867 074		61 867 074	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		170 511 606	174	170 511 432		170 511 432	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 732		5 732		5 732	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	316 394		316 394		316 394	
	Autres créances	6 923 558		6 923 558		6 923 558	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 252 729		5 252 729		5 252 729	
	Charges constatées d'avance (3)	35 175		35 175		35 175	
	Total III	12 533 588		12 533 588		12 533 588	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	1 677 927		1 677 927		1 677 927	
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		184 723 122	174	184 722 948		184 722 948	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 59 457 687) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	59 457 687 153 260		59 457 687 153 260	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 088 479		5 088 479	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	394 731		394 731	
	Total I	54 917 199		54 917 199	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 872 837		2 872 837	
	Total III	2 872 837		2 872 837	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	126 053 585 126 970		126 053 585 126 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	375 869 376 487		375 869 376 487	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	126 932 911		126 932 911	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		184 722 948		184 722 948	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 879 326

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 996 459		1 996 459		1 996 459	
Chiffre d'affaires NET	1 996 459		1 996 459		1 996 459	
Production stockée						
Production immobilisée			76 598		76 598	
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 944 620		1 944 620	
Autres produits			9		9	
Total des Produits d'exploitation (I)			4 017 686		4 017 686	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 891 582		2 891 582	
Impôts, taxes et versements assimilés			19 280		19 280	
Salaires et traitements			1 003 546		1 003 546	
Charges sociales			358 513		358 513	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			266 867		266 867	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25		25	
Total des Charges d'exploitation (II)			4 539 812		4 539 812	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			522 126		522 126	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 16	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	4 475 230		4 475 230	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 198		47 198	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 522 429		4 522 429	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 872 837		2 872 837	
Intérêts et charges assimilées (4)	6 467 981		6 467 981	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 340 818		9 340 818	
2. Résultat financier (V-VI)	4 818 389		4 818 389	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 340 515		5 340 515	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	230 000		230 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	394 731		394 731	
Total VIII	624 731		624 731	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	624 731		624 731	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	876 767		876 767	
Total des produits (I+III+V+VII)	8 540 115		8 540 115	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 628 594		13 628 594	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 088 479		5 088 479	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 366.83		1 366.83	
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFO	1 540.83		1 540.83	
28183000 AMORT MAT INFO / BUREAU	174.00		174.00	
IMMOBILISATIONS EN COURS	49 772.09		49 772.09	
23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS	49 772.09		49 772.09	
AUTRES PARTICIPATIONS	108593218.36		108593218.36	
26100022 TITRES PARTICIPATION DA GER	519 955.47		519 955.47	
26100034 TITRES PART GEROSOL ESP	2 599 247.92		2 599 247.92	
26100070 TITRES DESTIA DEVELOPPEMENT	30 011 025.17		30 011 025.17	
26100071 TITRE PARTICIPATION FOV	71 859 820.01		71 859 820.01	
26100231 TITRES PARTICIP SILVER LEADS	1 875 580.20		1 875 580.20	
26100249 TITRES PART. ADOM 49	349 773.51		349 773.51	
26100272 TITRES PARTICIPATION ADOM 72	358 644.51		358 644.51	
26100380 TITRES PART AVS	858 310.15		858 310.15	
26100381 TITRES PART AVS PRO	160 861.42		160 861.42	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	61 867 074.42		61867074.42	
26810070 PRET INTRAGROUPE DESTIA DEV	55 194 803.07		55 194 803.07	
26810071 PRET INTRAGROUPE FOV	2 197 040.89		2 197 040.89	
26880070 INTERET COURUS PRET INTRA DDEV	4 303 912.31		4 303 912.31	
26880071 INTERET COURUS PRET INTRA FOV	171 318.15		171 318.15	
Total II	170511431.70		170511431.70	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	5 732.17		5 732.17	
40910000 FRS AVOIR A RECEVOIR	5 732.17		5 732.17	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	316 394.28		316 394.28	
41300000 CLIENTS GROUPE	316 394.28		316 394.28	
AUTRES CREANCES	6 923 557.69		6 923 557.69	
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILI	35 598.10		35 598.10	
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	23 379.08		23 379.08	
44567000 CREDIT DE TVA	266 214.00		266 214.00	
44586000 ETAT - TVA DEDUCTIBLE S/ FNP	7 717.00		7 717.00	
45100009 C/C IF SMT BORDEAUX	27 325.00		27 325.00	
45100020 C/C SMT	234 889.00		234 889.00	
45100060 C/C AVIDOM INTEGRATION FISCALE	9 043.00		9 043.00	
45100113 C/C IF PAYS AIX	1 588.00		1 588.00	
45100116 C/C IF ANGOULEME	3 701.00		3 701.00	
45100133 C/C IF ARCACHON	8 236.00		8 236.00	
45100135 C/C IF RENNES	37 149.00		37 149.00	
45100145 C/C IF ORLEANS	64 153.00		64 153.00	
45100151 C/C IF REIMS	4 213.00		4 213.00	
45100169 C/C IF VILLEURBANNE	573.00		573.00	
45100171 C/C IF CHALON	23 911.00		23 911.00	
45100176 C/C IF ROUEN	60 884.00		60 884.00	
45100208 C/C IF ASA	131 449.00		131 449.00	
45100215 C/C IF QUALITI	34 132.00		34 132.00	
45100235 C/C IF CHABENAT - AFDA	34 614.00		34 614.00	
45100257 C/C IF AMEVA	3 644.00		3 644.00	
45100269 C/C IF AZUR SENIOR	10 364.00		10 364.00	
45100278 C/C IF MAJORDOME	33 892.00		33 892.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 16	31/12/2020 12	Euros	%
45100283	C/C IF SAISIR LE JOUR	107 081.00		107 081.00	
45102371	C/C IF AAD37	5 788.00		5 788.00	
45102442	C/C IF NESTOR FACILITES	4 659.00		4 659.00	
45102591	C/C IF ADENIOR LILLE	15 265.00		15 265.00	
45102592	C/C IF BAILLEUL	5 060.00		5 060.00	
45102593	C/C IF CHRISENIORS	714.00		714.00	
45102594	C/C IF DAILLON	11 977.00		11 977.00	
45102596	C/C IF COULEUR OPALE	2 463.00		2 463.00	
45500020	C/C SMT	2 598 129.91		2 598 129.91	
45500022	C/C DA GER	500 000.00		500 000.00	
45500060	C/C AVIDOM	239.64		239.64	
45500071	C/C FOV	21 211.31		21 211.31	
45500073	C/C ERABLE FINCO	3 012.86		3 012.86	
45500083	C/C SAISIR LE JOUR	202 131.29		202 131.29	
45500100	C/C ADHEO FRANCE	911 819.89		911 819.89	
45500169	C/C ADHEO VILLEURBANNE	460 501.34		460 501.34	
45500200	C/C AU SERVICES DES SENIORS	45.87		45.87	
45500231	C/C VITAME SERVICES 31	192.01		192.01	
45500237	C/C ASSISTADOM	45.87		45.87	
45500244	C/C ADVIE	239.64		239.64	
45500259	C/C ADENIOR EXPANSION	1 014 955.34		1 014 955.34	
45500284	C/C ADISPO	193.43		193.43	
45502341	C/C AD DOMEO	193.43		193.43	
45502370	C/C COULEDOU	45.87		45.87	
45502371	C/C AAD 37	45.87		45.87	
45502372	C/C VIVRADOM	45.87		45.87	
45502380	C/C AVS	6.74		6.74	
45502381	C/C AVS PRO	62.08		62.08	
46700002	C/C SMT COLMAR	45.87		45.87	
46700075	C/C LA SPHERE DES FAMILLES	45.87		45.87	
46700114	C/C CAEN	45.87		45.87	
46700138	C/C VIENNE	45.87		45.87	
46700142	C/C LOIRE	45.87		45.87	
46700146	C/C CANNES	45.87		45.87	
46700156	C/C VANNES	45.87		45.87	
46700163	C/C CLERMONT	45.87		45.87	
46700167	C/C STRASBOURG	45.87		45.87	
46700183	C/C NICE OUEST	8.10		8.10	
46700247	C/C NOVAFORM	237.88		237.88	
46700750	C/C PNO	105.44		105.44	
DISPONIBILITES		5 252 729.15		5 252 729.15	
51210000	CIC OUEST	4 163 381.53		4 163 381.53	
51220000	LCL	1 089 347.62		1 089 347.62	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		35 175.11		35 175.11	
48600000	CHARGES CONSTATEES AVANCE	35 175.11		35 175.11	
Total III		12 533 588.40		12533588.40	
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		1 677 927.43		1 677 927.43	
48100000	CHARGES A R2PARTIR SUR PLS EXO	1 677 927.43		1 677 927.43	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 16	31/12/2020 12	Euros	%
TOTAL GENERAL	184722947.53		184722947.53	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	59 457 687.00		59457687.00	
10130000 CAPITAL SOCIAL	59 457 687.00		59 457 687.00	
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	153 260.26		153 260.26	
10410000 PRIME EMISSION	153 260.26		153 260.26	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 088 479.06		5 088 479.06	
PROVISIONS REGLEMENTEES	394 731.00		394 731.00	
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	394 731.00		394 731.00	
Total I	54 917 199.20		54917199.20	
PROVISIONS POUR RISQUES	2 872 837.10		2 872 837.10	
15110000 PROVISIONS RISQUE PNC	2 872 837.10		2 872 837.10	
Total III	2 872 837.10		2 872 837.10	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	126053585.29		126053585.29	
16100000 EMPRUNT OBLIGATAIRE INVEST	44 853 585.29		44 853 585.29	
16110000 EMPRUNT EURAZEO DETTE MEZZA	58 000 000.00		58 000 000.00	
16120000 EMPRUNT EURAZEO OBSA CAPEX	5 000 000.00		5 000 000.00	
16130000 OBLIGATIONS RELANCE LBPAM	9 200 000.00		9 200 000.00	
16140000 OBSA EURAZEO 5.5M€	9 000 000.00		9 000 000.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	126 970.48		126 970.48	
45500070 C/C DESTIA DEVELOPPEMENT	126 970.48		126 970.48	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	375 868.69		375 868.69	
40100000 FOURNISSEURS	327 921.69		327 921.69	
40810000 FOURNISSEURS - FNP	47 947.00		47 947.00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	376 486.77		376 486.77	
42100000 REMUNERATION NET A PAYER	97 967.11		97 967.11	
42700000 PERSONNEL - OPPOSITIONS	227.76		227.76	
42820000 PERSONNEL - DETTES CP	69 115.58		69 115.58	
43100000 URSSAF	51 734.74		51 734.74	
43735000 RETRAITE APICIL	17 101.89		17 101.89	
43736000 PREVOYANCE HENNER	5 323.85		5 323.85	
43750000 MUTUELLE HENNER	2 167.83		2 167.83	
43820000 ORG. SOCIAUX - CHARGES / CP	25 575.04		25 575.04	
44210000 ETAT - PREL A LA SOURCE PAS	9 046.47		9 046.47	
44520000 TVA DU INTRACOMMUNAUTAIRE	35 598.10		35 598.10	
44570000 ETAT TVA COLLECTEE 20%	52 732.40		52 732.40	
44587000 ETAT - TVA COLLECTEE / FAE	43.36		43.36	
44860000 CHARGES A PAYER	8 281.00		8 281.00	
44860100 ETAT - TAXES / SALAIRES	1 571.64		1 571.64	
Total IV	126932911.23		126932911.23	
TOTAL GENERAL	184722947.53		184722947.53	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022 16		31/12/2020 12		Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 996 458.83				1 996 458.83	
70880000 AUTRES PRDTS ACTIVITES ANNEXES	5 121.50				5 121.50	
70880100 PRDT ANNEXES - FRAIS GENERAUX	515 727.79				515 727.79	
70880200 PDRTS ANNEXEX - SALAIRES ADMIN	1 294 578.75				1 294 578.75	
70880300 PRDTS ANNEXES - MARKUP	181 030.79				181 030.79	
Chiffre d'affaires NET	1 996 458.83				1 996 458.83	
PRODUCTION IMMOBILISEE	76 598.08				76 598.08	
72200000 PRDUCTION CORP IMMOS	76 598.08				76 598.08	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 944 620.00				1 944 620.00	
79100000 TRANSFERT CHGES EXPLOIT	1 944 620.00				1 944 620.00	
AUTRES PRODUITS	9.09				9.09	
75800000 Produits Divers de Gestion	9.09				9.09	
Total des Produits d'exploitation	4 017 686.00				4 017 686.00	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 891 581.90				2 891 581.90	
60400000 ACHAT ETUDE & PRESTATIONS SCES	96 075.00				96 075.00	
60613000 CARBURANT	5 429.22				5 429.22	
60630000 PETITS MATERIELS, FOURNITURES	4 271.83				4 271.83	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	189.48				189.48	
61111100 SOUS TRAITANCE - DIRECTION	466 666.62				466 666.62	
61150000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	100.08				100.08	
61350000 LOCATIONS VEHICULES	9 611.34				9 611.34	
61552000 ENTRETIEN SUR VEHICULES	2 497.90				2 497.90	
61560000 LICENCE BANKESS LOGICIEL RECRU	37 445.77				37 445.77	
61561000 MAINTENANCE MKT	3 135.64				3 135.64	
61600000 ASSURANCE HOMME CLE	1 032.81				1 032.81	
61630000 ASSURANCES VEHICULES	640.97				640.97	
62260000 HONORAIRES EURAZEO	23 334.00				23 334.00	
62261000 HONORAIRES	125 865.34				125 865.34	
62270000 Frais actes et contentieux	3 579.52				3 579.52	
62280000 HONORAIRES DE RECRUTEMENT	72 622.00				72 622.00	
62340000 CADEAUX	3 807.52				3 807.52	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	40 545.20				40 545.20	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	31 203.18				31 203.18	
62620000 FRAIS POSTAUX	322.24				322.24	
62700000 Services bancaires	2 377.87				2 377.87	
62780000 FRAIS COMMISSIONS DIVERS	1 944 620.00				1 944 620.00	
62810000 COTISATIONS DIVERSES	1 500.00				1 500.00	
62840000 FRAIS DIVERS DE RECRUTEMENTS	2 208.37				2 208.37	
62850000 BILAN CARBONE	7 700.00				7 700.00	
62851000 AUDIT INTERNE	4 800.00				4 800.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 280.09				19 280.09	
63331000 FORMATION CONTINUE ADMIN	5 485.65				5 485.65	
63351000 TAXE APPRENTISSAGE ADMIN	5 513.44				5 513.44	
63513000 CVAE	8 281.00				8 281.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	16	31/12/2020	12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 003 546.40				1 003 546.40	
64111100 SALAIRES BRUT ADMIN	933 105.47				933 105.47	
64120100 VARIATION PROV CP	69 115.58				69 115.58	
64180000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 325.35				1 325.35	
CHARGES SOCIALES	358 512.75				358 512.75	
64511100 URSSAF ADMIN	232 737.81				232 737.81	
64535100 RETRAITE ADMIN	77 362.50				77 362.50	
64536100 PREVOYANCE ADMIN	16 708.24				16 708.24	
64537100 MUTUELLE ADMIN	2 600.00				2 600.00	
64580100 VARIATION PROV CHARGES / CP	25 575.04				25 575.04	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 562.66				2 562.66	
64811000 FRAIS TRANSPORT ADMIN	966.50				966.50	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	266 866.57				266 866.57	
68112000 DAP IMMO CORPORELLES	174.00				174.00	
68120000 DAP CHGES EXPLOIT A REPARTIR	266 692.57				266 692.57	
AUTRES CHARGES	24.66				24.66	
65800000 Charges divers de Gestion	24.66				24.66	
Total des Charges d'exploitation	4 539 812.37				4 539 812.37	
Résultat d'exploitation	522 126.37				522 126.37	
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE	4 475 230.46				4 475 230.46	
76261000 REVENUS DES PRETS - FOV	171 318.15				171 318.15	
76262000 REVENUS DE PRET - DESTIA DEV	4 303 912.31				4 303 912.31	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	47 198.49				47 198.49	
76800000 INT COMPTE COURANT	47 198.49				47 198.49	
Total des Produits financiers	4 522 428.95				4 522 428.95	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 872 837.10				2 872 837.10	
68610000 DAP PRIMES NON CONVERSION OC	2 872 837.10				2 872 837.10	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 467 980.54				6 467 980.54	
66110200 EURAZEO COM UTIL/NON UTIL 1.5%	233 136.99				233 136.99	
66116000 INT 6.5% EURAZEO OBSA 58M€	4 522 652.49				4 522 652.49	
66116010 INT EURAZEO OBSA 5.5M€	13 091.35				13 091.35	
66116100 INTERET /EMPRUNT INVEST	1 033 587.29				1 033 587.29	
66116200 INTERET / OBLIGATION RELANCE	348 909.99				348 909.99	
66116300 INT EURAZEO 6.5% EMP 5M€	289 623.56				289 623.56	
66116400 INT EURAZEO OBSA 9.5M€	22 612.32				22 612.32	
66150000 INTERET COMPTE COURANT	2 933.48				2 933.48	
66180000 INTERET LCL NETTING TRADE SWAP	1 433.07				1 433.07	
Total des Charges financières	9 340 817.64				9 340 817.64	
Résultat financier	4 818 388.69				4 818 388.69	
Résultat courant avant impôts	5 340 515.06				5 340 515.06	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	230 000.00		230 000.00	
67130000 DONS	230 000.00		230 000.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	394 731.00		394 731.00	
68725000 DAP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE	394 731.00		394 731.00	
Total des Charges exceptionnelles	624 731.00		624 731.00	
Résultat exceptionnel	624 731.00		624 731.00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	876 767.00		876 767.00	
69890000 IMPOT BENEFICE - INTEG FISCALE	876 767.00		876 767.00	
Total des produits	8 540 114.95		8 540 114.95	
Total des charges	13 628 594.01		13628594.01	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	5 088 479.06		5 088 479.06	

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 184 722 947.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 996 458.83 Euros et dégagant un déficit de 5 088 479.06- Euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 22/09/2021 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Destia a été créée le 16 septembre 2021 et clôture son premier exercice social le 31/12/2022.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs opérations :

- acquisition de la société Adom 49 par la société Destia.

Le 18 février 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Adom 49.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 349 774 €.

- acquisition de la société Adom 72 par la société Destia.

Le 18 février 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Adom 72.

- apport de titres de la société Destia Développement

Le 21 février 2022, il a été procédé à l'apport de 80 355 actions de la société Destia Développement au profit de la société Destia.

Le 28 février 2022, en contrepartie de cet apport, il a été procédé à une augmentation de capital de la société Destia d'un montant de 423 924€ ainsi que d'une prime d'apport de 4 239.75€.

- acquisition de la société Tholes par la société Adenior Expansion.

Le 29 avril 2022, la société Adenior Expansion acquiert 100% du capital de la société Tholes.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 323 271 €.

- acquisition de la société Da Ger Services par la société Destia.

Le 13 mai 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Da Ger Services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 519 955 €.

- L'acquisition de la société Adae par la société Adhéo Services Loire

Le 7 juin 2022, la société Adhéo Services Loire acquiert 100% du capital de la société Adae.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 588 885 €.

- acquisition de la société Avotservice par la société Destia

Le 30 juin 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Avotservice.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 858 310 €.

- acquisition de la société Avotservice Pro par la société Destia

Le 30 juin 2022, la société Destia (Newco) acquiert 100% du capital de la société Avotservice.Pro

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 160 861 €.

- acquisition de la société Domapha services par la société Adhéo Services Valence

Le 30 juin 2022, la société Adhéo Services Valence acquiert 100% du capital de la société Domapha services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 748 558 €.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

- acquisition de la société Margot par la société Saisir le jour

Le 13 juillet 2022, la société Saisir le jour acquiert 100% du capital de la société Margot.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 229 577 €.

- acquisition de la société Aude domicile services par la société SMT Mulhouse

Le 31 juillet 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Aude domicile services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 638 335 €.

- acquisition de la société Du coté de chez soi par la société SMT Mulhouse

Le 31 juillet 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Du coté de chez soi.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 814 285 €.

- acquisition de la société Aude domicile services par la société SMT Mulhouse

Le 31 juillet 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Aude domicile services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 638 335 €.

- rachat des parts minoritaires sur Adhéo Services Nice Ouest

Le 21 octobre 2022, la société Adhéo Services France a procédé au rachat des 40 parts de l'associé minoritaire pour un montant de 67 623 €.

- acquisition de la société Lenel services par la société SMT Mulhouse

Le 4 novembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Lenel services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 441 719 €.

- acquisition de la société Adapt par la société Lenel services

Le 4 novembre 2022, la société Lenel services acquiert 100% du capital de la société Adapt.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 270 810 €.

- acquisition de la société Jobic par la société Da Ger services

Le 7 décembre 2022, la société Da Ger services acquiert 100% du capital de la société Jobic

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 533 290 €.

- acquisition de la société Vers toi par la société SMT Mulhouse

Le 17 novembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Vers toi.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 287 120 €.

- acquisition de la société Isbm 34 par la société SMT Mulhouse

Le 18 novembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Isbm 34

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 524 435 €.

- acquisition de la société Lis services par la société SMT Mulhouse

Le 20 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Lis services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 452 055 €.

- acquisition de la société Sr services par la société SMT Mulhouse

Le 20 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Sr services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 702 740 €.

- acquisition de la société 7 services par la société SMT Mulhouse

Le 16 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société 7 services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 741 286 €.

- acquisition de la société Bien vivre adom par la société Adhéo services Villeurbanne

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Le 16 décembre 2022, la société Adhéo services Villeubanne acquiert 100% du capital de la société Bien vivre adom. Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 631 864 €.

- acquisition de la société Gerosol (Espagne) par la société Destia

Le 22 décembre 2022, la société Destia acquiert 80% du capital de la société Gerosol (Espagne)

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 2 856 477 €.

- Restructuration/Fusion

Il a été procédé à des Transmissions Universelles de Patrimoine pour les sociétés suivantes :

- o BG Formation absorbée par la société Destia Développement en date du 31 mars 2022
- o Adhéo Services Blois absorbée par la société Adhéo Services Orléans en date du 31 mars 2022
- o Aide au Logis absorbée par la société Adhéo Services Rennes en date du 31 octobre 2022
- o Nounou absorbée par la société Adhéo Services Orléans en date du 30 novembre 2022
- o Adhéo Services Tours absorbée par la société Adhéo Services Nice Ouest en date du 30 novembre 2022
- o Adaee absorbée par la société Adhéo Services Loire en date du 30 novembre 2022
- o Domapha Services absorbée par la société Adhéo Services Valence en date du 30 novembre 2022
- o Margot absorbée par la société Saisir le Jour en date du 30 novembre 2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

Les comptes 2022 ont été arrêtés par le président en date du 02/05/2023.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 541
TOTAL			1 541
Autres participations			108 593 218
TOTAL			108 593 218
TOTAL GENERAL			108 594 759

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 541	1 541
TOTAL			1 541	1 541
Autres participations			108 593 218	108 593 218
TOTAL			108 593 218	108 593 218
TOTAL GENERAL			108 594 759	108 594 759

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		174		174
TOTAL		174		174
TOTAL GENERAL		174		174

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers	174			394 731	
TOTAL	174			394 731	
TOTAL GENERAL	174			394 731	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 944 620	266 693	1 677 927

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		394 731			394 731
TOTAL		394 731			394 731

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		2 872 837	0		2 872 837
TOTAL		2 872 837			2 872 837
TOTAL GENERAL		3 267 568			3 267 568
Dont dotations et reprises					
financières		2 872 837			
exceptionnelles		394 731			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	61 867 074	61 867 074	
Autres créances clients	316 394	316 394	
Taxe sur la valeur ajoutée	332 908	332 908	
Groupe et associés	6 589 885	6 589 885	
Débiteurs divers	764	764	
Charges constatées d'avance	35 175	35 175	
TOTAL	69 142 202	69 142 202	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	126 053 585	0		126 053 585
Fournisseurs et comptes rattachés	375 869	375 869		
Personnel et comptes rattachés	167 310	167 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 903	101 903		
Taxe sur la valeur ajoutée	88 374	88 374		
Autres impôts taxes et assimilés	18 899	18 899		
Groupe et associés	126 970	126 970		
TOTAL	126 932 911	879 326		126 053 585
Emprunts souscrits en cours d'exercice	126 053 585			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		59 457 687		59 457 687

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Frais d'acquisitions de titres	Dérogatoire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	4 475 230
Total	4 475 230

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 947
Dettes fiscales et sociales	104 543
Total	152 490

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 175
Total	35 175

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	21
Total	40

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	6 467 981	4 522 429
Dont entreprises liées	2 933	4 522 429

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 52 500 euros.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
DESTIA SIRET 903 396 844 00024	SAS	59 457 687	885 RUE DE LA BERGERESSE 45160 OLIVET

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

DESTIA
45160 OLIVET

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- GEROSOL	56 000	413 945	80.00	2 599 248	2 599 248			3 815 577	181 821		
- SILVER LEADS	10 000	255 747	60.00	1 875 580	1 875 580			2 520 172	101 583		
- FINANCIERE ORLEANS VIE	14 612 000	473 671	100.00	71 859 820	71 859 820	21 211			154 686		
- ADOM 72	11 000	19 720	100.00	358 645	358 645			1 436 522	35 244		
- ADOM 49	1 000	55 886	100.00	349 774	349 774			100 433	12 987		
- DAGER SERVICES	15 000	121 753	100.00	519 955	519 955	500 000		976 321	10 534		
- AVOTSERVICE	5 000	297 270	100.00	858 310	858 310	7		790 434	25 283		
- AVOTSERVICE PRO	2 000	57 980	100.00	160 861	160 861			44 134	17 186		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- DESTIA DEVELOPPEMENT	17 755 826	8 329 811	23.28	30 011 025	30 011 025	126 970		9 513 245	2 604 209		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- dons	230 000	
Total	230 000	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
FRAIS EMPRUNT A ETALER	1 944 620
Total	1 944 620

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a	6 492 462
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	2 492 462

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	d	25.73
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	25.40
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	1 869 347

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2022)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	i bis	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	i ter	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	i quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c)- (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	623 116
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	623 116

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits,

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	22092021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
DESTIA			895 RUE DE LA BERGERESSE		
SIRET	9	0	3	3	9 6 8 4 4 0 0 0 2 4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	HOLDING			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	5 965 246
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	17/05/2023	Lieu: OLIVET
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e									
								f									
								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j									
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :											
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1				2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembours-ements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-ements. 8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise DESTIA

du 22/02/2021

Adresse 895 RUE DE LA BERGERESSE 45160 OLIVET

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	MATHERON FABIEN DIRECTEUR FINANCIER	6 CHEMIN DES CARRIERS 91470 LES MOLIERES
2	ROMEO LUIGI DIRECTEUR MARKETING	129 BOULEVARD RAYMOND POINCARE 06160 JUAN LES PINS
3	JARONIAK PHILIPPE DRH	27 AVENUE DE LA MOUILLERE RDC APPARTEMEN 45100 ORLEANS
4	LESAFFRE VALERIE DIRECTRICE OPERATIONNELLE	48 RUE DU BLOCUS 59710 MERIGNIES
5	BASILE JEROME STRATEGY AND M&A MANAGER	6-10 RUE GUILLAUME BERTRAND 75011 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	116 667			116 667				116 667
2	116 667			116 667				116 667
3	115 300			115 300				115 300
4	53 522			53 522				53 522
5	51 058			51 058				51 058
6								
7								
8								
9								
10								
**	453 214			453 214				453 214

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 808
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	31 203
Total	35 011

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) 11	488 225	- de l'exercice 2022 11	5 965 246
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	
Nom et qualité du signataire		A OLIVET le 17/05/2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : DESTIA										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 16																																									
Adresse de l'entreprise 895 RUE DE LA BERGERESSE										45160 OLIVET										Durée de l'exercice précédent* 12																															
Numéro SIRET* 90339684400024																				Néant ☐ *																															
																				Exercice N clos le, 131122022										N-1 131122020																					
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4											
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB											AC																													
	Frais de développement *										CX											CQ																													
	Concessions, brevets et droits similaires										AF											AG																													
	Fonds commercial (1)										AH											AI																													
	Autres immobilisations incorporelles										AJ											AK																													
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL											AM																													
	Terrains										AN											AO																													
	Constructions										AP											AQ																													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR											AS																													
	Autres immobilisations corporelles										AT	1541										AU	174										1367																		
	Immobilisations en cours										AV	49772										AW											49772																		
	Avances et acomptes										AX											AY																													
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS											CT																													
	Autres participations										CU	108593218										CV											108593218																		
	Créances rattachées à des participations										BB	61867074										BC											61867074																		
	Autres titres immobilisés										BD											BE																													
	Prêts										BF											BG																													
	Autres immobilisations financières*										BH											BI																													
TOTAL (II)										BJ	170511606										BK	174										170511432																			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL											BM																													
	En cours de production de biens										BN											BO																													
	En cours de production de services										BP											BQ																													
	Produits intermédiaires et finis										BR											BS																													
	Marchandises										BT											BU																													
	Avances et acomptes versés sur commandes										BV	5732										BW											5732																		
	Clients et comptes rattachés (3)*										BX	316394										BY											316394																		
	Autres créances (3)										BZ	6923558										CA											6923558																		
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB											CC																													
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD											CE																													
DIVERS	Disponibilités										CF	5252729										CG											5252729																		
	Charges constatées d'avance (3)*										CH	35175										CI											35175																		
TOTAL (III)										CJ	12533588										CK											12533588																			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW	1677927																				1677927																			
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																								
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	184723122										IA	174										184722948																		
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP											(3) Part à plus d'un an :										CR										
Clause de réserve de propriété :*					Immobilisations :					Stocks :					Créances :																																				

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.9.....4.5.7.....6.8.7.....)		DA	59 457 687	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	153 260	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	
	Autres réserves (	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(5 088 479)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	394 731	
	TOTAL (I)		DL	54 917 199	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	2 872 837	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	2 872 837	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	126 053 585	
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	126 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	375 869	
	Dettes fiscales et sociales		DY	376 487	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	126 932 911		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	184 722 948		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	879 326	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DESTIA										Néant				*	
			Exercice N							Exercice (N-1)					
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA			FB			FC						
	Production vendue	{ biens* services*	FD			FE			FF						
			FG	1 996 459		FH			FI	1 996 459					
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 996 459		FK			FL	1 996 459					
	Production stockée*							FM							
	Production immobilisée*							FN	76 598						
	Subventions d'exploitation							FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP	1 944 620						
	Autres produits (1) (11)							FQ	9						
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 017 686						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS							
	Variation de stock (marchandises)*							FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	2 891 582						
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	19 280						
	Salaires et traitements*							FY	1 003 546						
	Charges sociales (10)							FZ	358 513						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA	266 867					
									GB						
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC						
				Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
	Autres charges (12)							GE	25						
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	4 539 812						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(522 126)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	4 475 230						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	47 198						
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM							
	Différences positives de change							GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO							
	Total des produits financiers (V)							GP	4 522 429						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	2 872 837						
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	6 467 981						
	Différences négatives de change							GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT							
	Total des charges financières (VI)							GU	9 340 818						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(4 818 389)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(5 340 515)							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : DEST I A										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	230 000			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	394 731			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	624 731			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(624 731)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	(876 767)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	8 540 115			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	13 628 594			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(5 088 479)			
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	4 522 429			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	2 933			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 944 620			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
				A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
DONS										230 000				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORP.	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9				KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1				KM		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[	Dont Composants	M2				KP		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[	Dont Composants	M3				KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *							KV		KW		
		Matériel de transport *							KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC	1 541	
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	1 541	
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	108 593 218
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS	108 593 218		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG		ØH		ØJ	108 594 759	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3					
				1		2		4					
INCP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORP.	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	1 541	MU	1 541	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	1 541	NI	1 541	
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				1Ø		ØX		ØY	108 593 218	ØZ	108 593 218
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G			
TOTAL IV				13		NJ		NK	108 593 218	2H	108 593 218		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	108 594 759	ØM	108 594 759	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000072 en Euros.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	174	QN		QO	174
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	174	QW		QX	174
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP	174	QQ		QR	174

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Inst.gales.agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup.et divers		W4		W5	394 731	W6		W7		W8		W9		X1	394 731
TOTAL II		X2		X3	394 731	X4		X5		X6		X7		X8	394 731
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ	394 731	NR		NS		NT		NU		NV	394 731
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	394 731			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	394 731		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				1 944 620		Z9	266 693	Z8	1 677 927
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant

*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	61 867 074		UM	61 867 074		UN		
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	316 394		316 394					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	332 908		332 908					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	6 589 885		6 589 885					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	764		764					
	Charges constatées d'avance		VS	35 175		35 175					
	TOTAUX			VT	69 142 202		VU	69 142 202		VV	
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	126 053 585		0				126 053 585		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	375 869		375 869						
Personnel et comptes rattachés		8C	167 310		167 310						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	101 903		101 903						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	88 374		88 374						
collectivités	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 899		18 899						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	126 970		126 970						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	126 932 911		VZ	879 326				126 053 585
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	126 053 585		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DEST I A					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2								
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW				
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	(8 7 6 7 6 7)			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							I8					
			- imposées au taux de 0 %							ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN					
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR	(8 7 6 7 6 7)		
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	5 0 8 8 4 7 9		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV					
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WH					
			- imposées aux taux de 19 %							WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	)		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF	
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI	)		XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	5 0 8 8 4 7 9		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI					XJ	5 9 6 5 2 4 6			
				déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN					XO	5 9 6 5 2 4 6			

Désignation de l'entreprise : DESTIA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	94 691
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DESTIA															Néant ☐ *																							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie					0C							AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB																				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie					0D								Dividendes				ZE																				
	Prélèvements sur les réserves					0E								Autres répartitions				ZF																				
	TOTAL I					0F								Report à nouveau				ZG																				
														(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH																				
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																						
															Exercice N :										Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail										J7							) YQ																				
	- Engagements de crédit-bail immobilier																	YR																				
	- Effets portés à l'escompte et non échus																	YS																				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																	YT		5 6 2 8 4 2																		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois										J8							) XQ		9 6 1 1																		
	- Personnel extérieur à l'entreprise																	YU																				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																	SS		2 2 5 4 0 1																		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages																	YV																				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										ES							) ST		2 0 9 3 7 2 8																		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																	ZJ		2 8 9 1 5 8 2																		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE																	YW																				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés										ZS							) 9Z		1 9 2 8 0																		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052																	YX		1 9 2 8 0																		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers																	YY		3 4 9 4 2 9																		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																	YZ		1 8 5 4 2 5																		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*																	0B		9 3 4 4 3 1																		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																	0S																				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																	ZK		2 . 2 1 % %																		
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0																				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																	RG																				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI																	RH																				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA		(5 9 6 5 2 4 7)					Plus-values à 15 %					JK		Plus-values à 0 %					JL													
													Plus-values à 19 %					JM		Imputations					JC													
	Groupe : résultat d'ensemble.					JD		(6 8 0 5 4 5 9)					Plus-values à 15 %					JN		Plus-values à 0 %					JO													
													Plus-values à 19 %					JP		Imputations					JF													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		1					N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : DESTIA Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : DESTIA

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DESTIA					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 22/09/2021		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	6	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	16		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	1 996 459		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	1 996 459		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	9		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF			
Variation positive des stocks					OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	1 944 620		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM	1 944 629		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	105 966		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	2 778 501		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	25		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	2 884 491		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	1 056 597		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	1 056 597		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	1 565 850	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	60
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	95 631 339		
Période de référence			GY	22/09/2021	GZ		31/12/2022	
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cegid Quadern

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DESTIA

ADRESSE (voie) 895 RUE DE LA BERGERESSE

CODE POSTAL 45160 VILLE OLIVET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 7 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 6446333

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3011354

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ERABLE FINCO

N° SIREN (si société établie en France) 90339653 % de détention 44.52 Nb de parts ou actions 26468520

Adresse : N° 107 Voie RUE SERVIENT

Code postal 69003 Commune LYON Pays

Forme juridique SCI Dénomination ERMALYS

N° SIREN (si société établie en France) 523745156 % de détention 20.82 Nb de parts ou actions 12378208

Adresse : N° 727 Voie ROUTE D'ARDON

Code postal 45160 Commune OLIVET Pays FR

Forme juridique MACSF EPARGNE RETRAITE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 12.61 Nb de parts ou actions 7 500 000

Adresse : N° 10 Voie RUE DE VALMY

Code postal 92800 Commune PUTEAUX Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2059-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

12

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

90339684400024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DESTIA

ADRESSE (voie)

895 RUE DE LA BERGERESSE

CODE POSTAL

45160

VILLE

OLIVET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copied Quadra

Dossier N° 000072 en Euros.

Expert On Demand

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2

2

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

90339684400024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DESTIA

ADRESSE (voie)

895 RUE DE LA BERGERESSE

CODE POSTAL

45160

VILLE

OLIVET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

SAS

Dénomination

DESTIA DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

818520017

% de détention

23.28

Adresse :

N°

895

Voie

RUE DE LA BERGERESSE

Code postal

45160

Commune

OLIVET

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cerid Quadra

Dossier N° 000072 en Euros.

Expert On Demand

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 22092021

clos le : 31122022

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)**I - RÉINTÉGRATIONS**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	(8 7 6 7 6 7)
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	

II - DÉDUCTIONS

II - DÉDUCTIONS		TOTAL I	E3	(8 7 6 7 6 7)
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)			E4	5 0 8 8 4 7 9
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)			E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	5 0 8 8 4 7 9
Bénéfice (I-II)	F2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F3		5 9 6 5 2 4 6
Déficit (II-I)	F4		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Bénéfice	F6 F8		
Résultat fiscal	F9		5 9 6 5 2 4 6
Déficit			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DESTIA

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY
45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021
clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	5 965 246
Total des déficits restant à reporter					H9	5 965 246

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : DESTIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY 45074 ORLEANS CEDEX 2

SIRET Société intégrée 90339684400024

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 327 669	CB	2 790 997
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1 327 669	CY	2 790 997
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	1 463 328

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
 ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
 POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
 ANTERIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DESTIA

N°SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Exercice ouvert le : 22092021 clos le : 31122022

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	(5 965 246)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12 13		

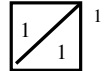
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :									DESTIA										
SIREN de la société mère :									9	0	3	3	9	6	8	4	4		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :									DESTIA										
SIREN de la société intégrée :									9	0	3	3	9	6	8	4	4		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :									9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY 45074 ORLEANS CEDEX 2										
Exercice ouvert le :		2	2	0	9	2	0	2	1	Clos le :		3	1	1	2	2	0	2	2
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE									Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)														MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)									MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)									MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)									ML					MO					
TOTAL									MP					MQ					

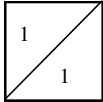
B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA
N° SIRET 90339684400024
Adresse du service des impôts des entreprises 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY
où est déposée la déclaration de résultats : 45074 ORLEANS CEDEX 2
Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Néant * ☒

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL			

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		PHO		CSV	
CIC		AUD		VEL	
COR		ART		PRE	
CIR		CJV		RTD	
MEC		CPE		CPG	
FOR		CCI		HVE	
RAC		PTR		COM	
FAM		RTA		CRC	
CIN		COL		EOM	
BIO		CIO		AUT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : DESTIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY
45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021
clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%

NE

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%

NC

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%

ND

Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)

NB

Néant☐*

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	6 805 459
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	6 805 459

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		6 999				6 999
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : DESTIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY 45074 ORLEANS CEDEX 2

SIRET Société intégrée 90339684400024

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 327 669	CB	8 756 243
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1 327 669	CY	8 756 243
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	7 428 574

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALEURS NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

DESTIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)


45074 ORLEANS CEDEX 2

SIRET Société intégrée 90339684400024

Exercice ouvert le : 22092021 clos le : 31122022

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations				Déficit et déductions				
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA				FB				
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2021						FD				FE				
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe										FZ				
Autres régularisations (à détailler)						FG				FH				
TOTAL						FK				FL				
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK						FM				FN				
B- PLUS ET MOINS-VALEURS NETTES A LONG TERME			Cessions d'immobilisations											
			Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
			Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.			GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)							F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)			GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total			GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %			GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %					E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %							E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultat : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDYExercice ouvert le : 22092021 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le : 31122022Néant ☐ ***I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE**

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	95 631 339
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	623 116
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	1 327 669
	Déficit	8 756 243
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL 6 805 458

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

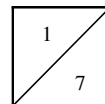
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2
Exercice ouvert le : clos le :

22092021

31122022

Néant ☒ *

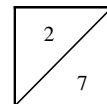
Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
STE FS SERVICES A DOMICILE					
SAISIR LE JOUR					
SERVICES ET QUALITES 30					
STE ADHEO SERVICES FRANCE					
ADHEO SERVICES RENNES					
ADHEO SERVICES ORLEANS					
SARL AZUR SENIOR					
HOME LIBRE SERVICE					
HOME LIBRE SERVICE MACON					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019
(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
Dans ce cas il convient de :
- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Exercice ouvert le : 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le :

22092021

31122022

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
SAS SAP FORMATION					
EURL SMT PRO					
SARL SOUS MON TOIT BORDEAUX 1					
LE MAJORDOME SENIORS					
VITAME SERVICES					
STE ADISPO					
QUALITI SERVICES					
FINANCIERE DE SERVICE					
STE NESTOR ADAGE					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

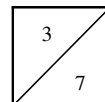
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2
Exercice ouvert le : clos le :

22092021

31122022

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
NESTOR FACILITES					
COULEDOU					
AIDE A DOMICILE 37					
VIVRADOM SERVICES					
ADENIOR EXPANSION					
ADENIOR					
ADENIOR BAILLEUL					
CHRISENIOR					
DAILLON SERVICES					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

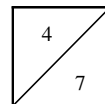
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Exercice ouvert le : 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le : 31122022

22092021

31122022

Néant ☒ *

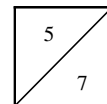
Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
A.J DOMICILE					
COULEUR OPALE SERVICES					
ADHEO SERVICES ROUEN					
ADHEO SERVICES ARRAS					
ADHEO SERVICES ARCACHON					
ADHEO SERVICES VILLEURBANNE					
ADHEO SERVICES ANGOULEME SARL					
ADHEO SERVICES CHALON					
ADHEO SERVICES MELUN					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019
(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
Dans ce cas il convient de :
- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Exercice ouvert le : 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le : 31122022

22092021

31122022

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
ADHEO SERVICES PERPIGNAN					
ADHEO SERVICES REIMS					
ADHEO SERVICES PAYS D'AIX					
SARL ADHEO SERVICES BLOIS					
AIDE AU LOGIS					
STE BG FORMATION					
NOUNOUSERVICE					
ADHEO SERVICES TOURS					
FOV FINANCIERE ORLEANS VIE					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

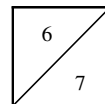
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Exercice ouvert le : 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le : 31122022

22092021

31122022

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
STE DESTIA DEVELOPPEMENT					
STE DESTIA DEVELOPPEMENT					
SOUS MON TOIT MULHOUSE					
BOUFFEE D'AIR SERVICES					
AVIDOM					
STE ASSISTADOM					
ADELIA SERVICES					
ADOM C'EST MIEUX					
AU SERVICE DES SENIORS					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

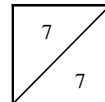
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

Exercice ouvert le : 45074 ORLEANS CEDEX 2
clos le : 31122022

22092021

31122022

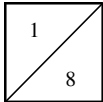
Néant ☒ *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
AMEVA SERVICES					
STE HLS DEVELOPPEMENT					
STE CHABENAT - AU FIL DES ANS					
STE DESTIA LOC					
STE ALLIANCE SERVICES ARDENNES					
STE AD DOMEQ					
STE AESAD SERENIDOM					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019
(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
Dans ce cas il convient de :
- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
DESTIA 9 0 3 3 9 6 8 4 4 0 0 0 2 4		5 965 247				
FS SERVICES A DOMICILE 5 1 0 2 3 6 3 9 1 0 0 0 2 3		28 986				
SAISIR LE JOUR 5 0 8 9 7 8 1 3 7 0 0 0 1 8	150 401					
SERVICES ET QUALITES 30 4 8 4 9 3 8 5 3 5 0 0 0 5 7		67 720				
ADHEO SERVICES FRANCE 7 4 9 8 8 1 0 0 9 0 0 0 2 3		65 274				
ADHEO SERVICES RENNES 5 3 1 8 7 2 5 1 3 0 0 0 3 5	52 177					
ADHEO SERVICES ORLEANS 8 0 3 4 7 0 3 1 9 0 0 0 1 0	90 107					
SARL AZUR SENIOR 5 1 8 2 2 7 6 9 9 0 0 0 2 3	14 557					
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

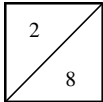
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
HOME LIBRE SERVICE 4 8 5 3 3 2 4 4 9 0 0 0 3 5		45 692				
HOME LIBRE SERVICE MACON 7 5 1 0 9 0 0 8 5 0 0 0 4 2						
SAS SAP FORMATION 5 1 0 3 8 7 0 8 7 0 0 0 2 4		18 462				
EURL SMT PRO 5 0 9 8 3 3 7 3 7 0 0 0 4 2		5 024				
SARL SOUS MON TOIT BORDEAUX 1 4 9 8 6 9 2 4 9 0 0 0 0 2 8	38 379					
LE MAJORDOME SENIORS 4 8 0 2 7 7 7 9 7 0 0 0 3 5	47 603					
VITAME SERVICES 4 8 2 1 9 9 9 2 4 0 0 0 2 8		69 664				
ADISPO 4 5 0 1 1 6 9 2 6 0 0 0 1 2						
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

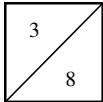
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
QUALITI SERVICES 5 2 0 8 7 4 4 5 4 0 0 0 2 5	47 939					
FINANCIERE DE SERVICE 4 9 3 5 9 7 1 6 5 0 0 0 4 9						
NESTOR ADAGE 4 7 8 2 0 1 3 1 2 0 0 0 8 7	5 918					
NESTOR FACILITES 4 8 1 2 9 7 3 2 3 0 0 0 4 2	6 351					
COULEDOU 8 1 9 6 6 8 9 2 2 0 0 0 1 9						
AIDE A DOMICILE 37 4 9 1 6 7 6 1 4 4 0 0 0 2 6						
VIVRADOM SERVICES 4 9 0 7 7 0 7 8 1 0 0 0 3 0						
ADENIOR EXPANSION 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 3 7						
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

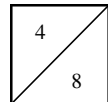
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Ceridj Quadri

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
ADENIOR 4 9 2 2 0 5 3 5 6 0 0 0 4 0						
ADENIOR BAILLEUL 7 9 1 0 6 0 6 4 3 0 0 0 1 6		154 474				
CHRISENIOR 5 2 9 4 6 5 5 3 6 0 0 0 2 5		1 833 903				
A.J DOMICILE 5 2 7 6 0 7 2 7 9 0 0 0 4 1	329 913					
COULEUR OPALE SERVICES 8 0 2 4 1 1 6 7 8 0 0 0 2 1						
ADHEO SERVICES ROUEN 5 3 2 0 1 5 3 3 6 0 0 0 4 5	12 702					
ADHEO SERVICES ARRAS 5 3 8 0 7 1 3 1 7 0 0 0 4 3						
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

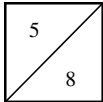
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY
45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

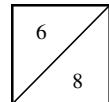
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
ADHEO SERVICES ARCACHON 7 5 0 3 7 2 5 5 9 0 0 0 2 1						
ADHEO SERVICES VILLEURBANNE 5 3 8 4 2 4 7 2 2 0 0 0 4 8						
ADHEO SERVICES ANGOULEME SARL 5 3 1 8 4 1 8 2 3 0 0 0 3 6						
ADHEO SERVICES CHALON 5 3 1 8 3 8 5 2 2 0 0 0 3 9	5 118					
HLS DEVELOPPEMENT 		54 290				
ADHEO SERVICES PERPIGNAN 5 3 2 0 4 6 3 1 5 0 0 0 3 4	48 618					
ADHEO SERVICES REIMS 5 3 1 8 6 9 0 9 7 0 0 0 1 8		152 127				
ADHEO SERVICES PAYS D'AIX 5 3 1 9 3 6 5 0 8 0 0 0 4 7	184 626					
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SARL ADHEO SERVICES BLOIS 5 3 1 8 4 1 6 9 0 0 0 0 1 3		63 964				
AIDE AU LOGIS 4 9 3 8 9 9 5 2 0 0 0 0 4 0		45 693				
BG FORMATION 5 3 9 9 4 9 2 9 7 0 0 0 3 7		11 469				
NOUNOUSERVICE 5 0 4 5 9 8 4 1 8 0 0 0 2 9		107 541				
ADHEO SERVICES TOURS 5 3 2 0 7 8 2 2 7 0 0 0 4 0	6 544					
FOV FINANCIERE ORLEANS VIE 8 1 8 5 2 6 1 0 5 0 0 0 3 1		8 317				
DESTIA DEVELOPPEMENT 8 1 8 5 2 0 0 1 7 0 0 0 3 4	8 130					
DESTIA DEVELOPPEMENT 8 1 8 5 2 0 0 1 7 0 0 0 3 4		4 819				
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

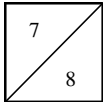
Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY
45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SOUS MON TOIT MULHOUSE 4 8 8 6 2 4 2 5 5 0 0 1 4 4		5 143				
BOUFFEE D'AIR SERVICES 5 0 3 1 0 6 1 8 9 0 0 0 2 3	61 060					
AVIDOM 4 8 2 4 0 4 7 6 1 0 0 0 6 6	20 240					
ASSISTADOM 4 9 0 8 3 7 0 6 9 0 0 0 1 5	2 856					
ADELIA SERVICES 4 9 7 9 7 4 9 5 6 0 0 0 4 5	47 907					
ADOM C'EST MIEUX 7 5 0 0 5 9 3 5 4 0 0 0 1 9		16 468				
AU SERVICE DES SENIORS 4 9 3 7 4 1 1 3 6 0 0 0 5 2	9 853					
AMEVA SERVICES 4 9 1 7 8 0 6 2 3 0 0 0 3 0	85 514					
SOUS - TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

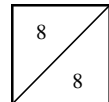
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DESTIA

N° SIRET : 90339684400024

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 22092021 Clos le : 31122022

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 62

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
HLS DEVELOPPEMENT 7 5 0 3 2 1 1 0 1 0 0 0 3 2						
CHABENAT - AU FIL DES ANS 4 3 2 4 5 9 6 3 4 0 0 0 5 6	11 568					
DESTIA LOC 8 5 0 9 4 5 4 6 0 0 0 0 1 0	805					
ALLIANCE SERVICES ARDENNES 4 9 1 6 6 4 3 2 2 0 0 0 4 8	5 198					
AD DOME0 5 1 8 4 4 3 7 1 8 0 0 0 1 1	33 585					
AESAD SERENIDOM 4 5 1 1 9 2 0 0 9 0 0 0 6 1		31 967				
SOUS - TOTAL	BE 1327669	BF 8756244				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 7428575				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETE DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :										DESTIA													
SIREN de la société mère :										9	0	3	3	9	6	8	4	4	0	0	0	2	4
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :										9 AV DU PRSDT JOHN KENNEDY 45074 ORLEANS CEDEX 2													
Exercice ouvert le :					2	2	0	9	2	0	2	1	clos le :		3	1	1	2	2	0	2	2	

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	22092021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				x	Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:				Adresse du siège social:											
DESTIA				895 RUE DE LA BERGERESSE											
SIRET	9	0	3	3	9	6	8	4	4	0	0	0	2	4	45160 OLIVET
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															

B ACTIVITE															
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case											

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		6 805 459					
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2 Plus-values															
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%							
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A											
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Autres dispositifs							
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies											
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :															
dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%															

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%															

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre															
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée															
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe															

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?															

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .															
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:							
Tél:								Tél:							
OGA/OMGA								Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date: Lieu OLIVET							
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné								Qualité et nom du signataire:							
								Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF)															

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e									
								f									
								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j									
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :											
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1				2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembours-ements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-ements. 8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		%	Exercice N-1		%	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	16	CA	31/12/2020	12	CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	2 073 057		100.00				2 073 057	
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	1 996 459		96.31				1 996 459	
+ Production stockée ou déstockage	76 598		3.69				76 598	
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	2 073 057		100.00				2 073 057	
- Matières premières, approvisionnements consommés								
- Sous traitance directe	96 075		4.63				96 075	
Marge brute de production	1 976 982		95.37				1 976 982	
Marge brute globale	1 976 982		95.37				1 976 982	
- Autres achats + charges externes	2 795 507		134.85				2 795 507	
Valeur ajoutée	818 525		39.48				818 525	
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	19 280		0.93				19 280	
- Salaires du personnel	1 003 546		48.41				1 003 546	
- Charges sociales du personnel	358 513		17.29				358 513	
Excédent brut d'exploitation	2 199 864		106.12				2 199 864	
+ Autres produits de gestion courante	9						9	
- Autres charges de gestion courante	25						25	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 944 620		93.80				1 944 620	
- Dotations aux amortissements	266 867		12.87				266 867	
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	522 126		25.19				522 126	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	4 522 429		218.15				4 522 429	
- Charges financières	9 340 818		450.58				9 340 818	
Résultat courant	5 340 515		257.62				5 340 515	
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles	624 731		30.14				624 731	
Résultat exceptionnel	624 731		30.14				624 731	
- Impôt sur les bénéfices	876 767		42.29				876 767	
- Participation des salariés								
Résultat NET	5 088 479		245.46				5 088 479	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 16	% CA	Exercice N-1 31/12/2020 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 073 056.91	100.00			2 073 056.91	
PRODUCTION VENDUE	1 996 458.83	96.31			1 996 458.83	
70880000 AUTRES PRDTS ACTIVITES ANNEXES	5 121.50	0.25			5 121.50	
70880100 PRDT ANNEXES - FRAIS GENERAUX	515 727.79	24.88			515 727.79	
70880200 PDRTS ANNEXEX - SALAIRES ADMIN	1 294 578.75	62.45			1 294 578.75	
70880300 PRDTS ANNEXES - MARKUP	181 030.79	8.73			181 030.79	
PRODUCTION IMMOBILISEE	76 598.08	3.69			76 598.08	
72200000 PRDUCTION CORP IMMOS	76 598.08	3.69			76 598.08	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 073 056.91	100.00			2 073 056.91	
SOUS TRAITANCE DIRECTE	96 075.00	4.63			96 075.00	
60400000 ACHAT ETUDE & PRESTATIONS SCES	96 075.00	4.63			96 075.00	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 976 981.91	95.37			1 976 981.91	
MARGE BRUTE GLOBALE	1 976 981.91	95.37			1 976 981.91	
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	2 795 506.90	134.85			2 795 506.90	
60613000 CARBURANT	5 429.22	0.26			5 429.22	
60630000 PETITS MATERIELS, FOURNITURES	4 271.83	0.21			4 271.83	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	189.48	0.01			189.48	
61111100 SOUS TRAITANCE - DIRECTION	466 666.62	22.51			466 666.62	
61150000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	100.08	0.00			100.08	
61350000 LOCATIONS VEHICULES	9 611.34	0.46			9 611.34	
61552000 ENTRETIEN SUR VEHICULES	2 497.90	0.12			2 497.90	
61560000 LICENCE BANKESS LOGICIEL RECRU	37 445.77	1.81			37 445.77	
61561000 MAINTENANCE MKT	3 135.64	0.15			3 135.64	
61600000 ASSURANCE HOMME CLE	1 032.81	0.05			1 032.81	
61630000 ASSURANCES VEHICULES	640.97	0.03			640.97	
62260000 HONORAIRES EURAZEO	23 334.00	1.13			23 334.00	
62261000 HONORAIRES	125 865.34	6.07			125 865.34	
62270000 Frais actes et contentieux	3 579.52	0.17			3 579.52	
62280000 HONORAIRES DE RECRUTEMENT	72 622.00	3.50			72 622.00	
62340000 CADEAUX	3 807.52	0.18			3 807.52	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	40 545.20	1.96			40 545.20	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	31 203.18	1.51			31 203.18	
62620000 FRAIS POSTAUX	322.24	0.02			322.24	
62700000 Services bancaires	2 377.87	0.11			2 377.87	
62780000 FRAIS COMMISSIONS DIVERS	1 944 620.00	93.80			1 944 620.00	
62810000 COTISATIONS DIVERSES	1 500.00	0.07			1 500.00	
62840000 FRAIS DIVERS DE RECRUTEMENTS	2 208.37	0.11			2 208.37	
62850000 BILAN CARBONE	7 700.00	0.37			7 700.00	
62851000 AUDIT INTERNE	4 800.00	0.23			4 800.00	
VALEUR AJOUTEE	818 524.99	39.48			818 524.99	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 280.09	0.93			19 280.09	
63331000 FORMATION CONTINUE ADMIN	5 485.65	0.26			5 485.65	
63351000 TAXE APPRENTISSAGE ADMIN	5 513.44	0.27			5 513.44	
63513000 CVAE	8 281.00	0.40			8 281.00	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 16	CA	31/12/2020 12	CA	Euros	%
SALAIRES DU PERSONNEL	1 003 546.40	48.41			1 003 546.40	
64111100 SALAIRES BRUT ADMIN	933 105.47	45.01			933 105.47	
64120100 VARIATION PROV CP	69 115.58	3.33			69 115.58	
64180000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 325.35	0.06			1 325.35	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	358 512.75	17.29			358 512.75	
64511100 URSSAF ADMIN	232 737.81	11.23			232 737.81	
64535100 RETRAITE ADMIN	77 362.50	3.73			77 362.50	
64536100 PREVOYANCE ADMIN	16 708.24	0.81			16 708.24	
64537100 MUTUELLE ADMIN	2 600.00	0.13			2 600.00	
64580100 VARIATION PROV CHARGES / CP	25 575.04	1.23			25 575.04	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 562.66	0.12			2 562.66	
64811000 FRAIS TRANSPORT ADMIN	966.50	0.05			966.50	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 199 864.23	106.12			2 199 864.23	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9.09				9.09	
75800000 Produits Divers de Gestion	9.09	0.00			9.09	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24.66				24.66	
65800000 Charges divers de Gestion	24.66	0.00			24.66	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	1 944 620.00	93.80			1 944 620.00	
79100000 TRANSFERT CHGES EXPLOIT	1 944 620.00	93.80			1 944 620.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	266 866.57	12.87			266 866.57	
68112000 DAP IMMO CORPORELLES	174.00	0.01			174.00	
68120000 DAP CHGES EXPLOIT A REPARTIR	266 692.57	12.86			266 692.57	
RESULTAT D'EXPLOITATION	522 126.37	25.19			522 126.37	
PRODUITS FINANCIERS	4 522 428.95	218.15			4 522 428.95	
76261000 REVENUS DES PRETS - FOV	171 318.15	8.26			171 318.15	
76262000 REVENUS DE PRET - DESTIA DEV	4 303 912.31	207.61			4 303 912.31	
76800000 INT COMPTE COURANT	47 198.49	2.28			47 198.49	
CHARGES FINANCIERES	9 340 817.64	450.58			9 340 817.64	
66110200 EURAZEO COM UTIL/NON UTIL 1.5%	233 136.99	11.25			233 136.99	
66116000 INT 6.5% EURAZEO OBSA 58M€	4 522 652.49	218.16			4 522 652.49	
66116010 INT EURAZEO OBSA 5.5M€	13 091.35	0.63			13 091.35	
66116100 INTERET /EMPRUNT INVEST	1 033 587.29	49.86			1 033 587.29	
66116200 INTERET / OBLIGATION RELANCE	348 909.99	16.83			348 909.99	
66116300 INT EURAZEO 6.5% EMP 5M€	289 623.56	13.97			289 623.56	
66116400 INT EURAZEO OBSA 9.5M€	22 612.32	1.09			22 612.32	
66150000 INTERET COMPTE COURANT	2 933.48	0.14			2 933.48	
66180000 INTERET LCL NETTING TRADE SWAP	1 433.07	0.07			1 433.07	
68610000 DAP PRIMES NON CONVERSION OC	2 872 837.10	138.58			2 872 837.10	
RESULTAT COURANT	5 340 515.06	257.62			5 340 515.06	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 16	CA	31/12/2020 12	CA	Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	624 731.00	30.14			624 731.00	
67130000 DONS	230 000.00	11.09			230 000.00	
68725000 DAP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE	394 731.00	19.04			394 731.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	624 731.00	30.14			624 731.00	
IMPOT SUR LES BENEFICES	876 767.00	42.29			876 767.00	
69890000 IMPOT BENEFICE - INTEG FISCALE	876 767.00	42.29			876 767.00	
RESULTAT NET	5 088 479.06	245.46			5 088 479.06	

TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Exercice N 31/12/202216	Exercice N-1 31/12/202012
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	5 088 479	
Dotations aux amortissements et provisions	3 534 435	
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 554 044	
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 554 044	
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	59 610 947	
Augmentation des comptes courants d'associés	126 970	
Augmentation des dettes financières	126 053 585	
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	184 237 459	
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	108 594 759	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 944 620	
Réduction des capitaux propres	600	
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	110 539 979	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	73 697 479	

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Variations N - (N-1) 31/12/202216	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/202012
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours		
Clients et comptes rattachés	316394	
Autres créances	6929290	
Comptes de régularisation	35175	
VARIATION	7280859	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	375869	
Autres dettes	376487	
Comptes de régularisation		
VARIATION	752355	
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	6528504	
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	5252729	
Concours bancaires courants		
VARIATION	5252729	
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	11781233	
Emploi net (-) ou Ressource nette (+)		

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/12/202216	Exercice N-1 31/12/202012
RESULTAT NET COMPTABLE	5 088 479	
± Non flux d'exploitation Dotations aux amortissements et provisions Reprises sur amortissements et provisions Plus ou moins-values sur cession d'actif Subventions d'investissements virées au résultat	3 534 435 3 534 435	
= Capacité d'autofinancement	1 554 044	
- Prélèvements		
= Autofinancement disponible	1 554 044	
+ Variation du B.F.R.	6 528 504	
= Trésorerie d'exploitation	8 082 548	
+ Ressources Cessions d'immobilisations Augmentation des capitaux propres Augmentations des comptes courants d'associés Augmentations des dettes financières Subventions reçues	59 610 947 126 970 126 053 585 185 791 503	
- Emplois Acquisitions d'immobilisations Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction des capitaux propres Dividendes Remboursements des comptes courants d'associés Remboursements des dettes financières	108 594 759 1 944 620 600 110 539 979	
= Variation de trésorerie	67 168 976	
+ Trésorerie initiale		
TRESORERIE FINALE	67 168 976	

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

RATIOS

	31/12/2022	16mois	31/12/2020	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice				
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues				
Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	316 394	64.74		
Chiffre d'affaires TTC	2 345 888			
Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	375 869	58.63		
Achats et charges externes TTC	3 077 007			
Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	12 498 413	14.21		
Dettes à moins d'un an	879 326			
Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	54 917 199	0.42		
Dettes	129 805 748			
Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.				

Destia

Société par actions simplifiée
Au capital de 59.457.687 euros
Siège social : 895 rue de la Bergeresse, 45160 Olivet
903 396 844 RCS Orléans

(la « **Société** »)

**PROCES VERBALE DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2023**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (5.088.479) euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 54.917.199 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que la Société n'a jamais procédé à la distribution de dividendes depuis sa constitution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

Xavier Mura

Le Président

E2M Conseil

représentée par Monsieur Xavier Mura

mazars

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



**Youxta
Audit**

5/7, avenue de Poumeyrol
69300 Caluire-et-Cuire

DESTIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois et 8 jours clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

YOUXTA AUDIT
Société par actions simplifiée de commissariat aux
comptes
Capital de 20 000 euros - RCS Lyon B 392 958 047

DESTIA

Société par actions simplifiée
RCS Orléans : 903 396 844

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois et 8 jours clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société DESTIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DESTIA relatifs à l'exercice de 15 mois et 8 jours clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 22 septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'actif immobilisé.

Une partie significative de l'actif immobilisé est composée de titres de participation. Ces éléments sont comptabilisés conformément à la méthode indiquée au paragraphe de l'annexe relatif aux Titres de participations des règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la vraisemblance et de la cohérence des hypothèses retenues le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Lyon, le 27 juin 2023



Emmanuel Charnavel
Associé

YOUXTA AUDIT

Caluire-et-Cuire, le 27 juin 2023



Geoffroy Joly
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 541	174	1 367		1 367	
	Immobilisations en cours	49 772		49 772		49 772	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	108 593 218		108 593 218		108 593 218	
	Créances rattachées à des participations	61 867 074		61 867 074		61 867 074	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		170 511 606	174	170 511 432		170 511 432	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 732		5 732		5 732	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	316 394		316 394		316 394	
	Autres créances	6 923 558		6 923 558		6 923 558	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 252 729		5 252 729		5 252 729	
	Charges constatées d'avance (3)	35 175		35 175		35 175	
	Total III	12 533 588		12 533 588		12 533 588	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	1 677 927		1 677 927		1 677 927	
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		184 723 122	174	184 722 948		184 722 948	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 59 457 687) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	59 457 687 153 260		59 457 687 153 260	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 088 479		5 088 479	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	394 731		394 731	
	Total I	54 917 199		54 917 199	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 872 837		2 872 837	
	Total III	2 872 837		2 872 837	
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	126 053 585		126 053 585	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	126 970		126 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 869		375 869	
	Dettes fiscales et sociales	376 487		376 487	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	126 932 911		126 932 911	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	184 722 948		184 722 948	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 879 326

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 996 459		1 996 459		1 996 459	
Chiffre d'affaires NET	1 996 459		1 996 459		1 996 459	
Production stockée						
Production immobilisée			76 598		76 598	
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 944 620		1 944 620	
Autres produits			9		9	
Total des Produits d'exploitation (I)			4 017 686		4 017 686	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 891 582		2 891 582	
Impôts, taxes et versements assimilés			19 280		19 280	
Salaires et traitements			1 003 546		1 003 546	
Charges sociales			358 513		358 513	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			266 867		266 867	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25		25	
Total des Charges d'exploitation (II)			4 539 812		4 539 812	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			522 126		522 126	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	16	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	4 475 230				4 475 230	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 198				47 198	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	4 522 429				4 522 429	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 872 837				2 872 837	
Intérêts et charges assimilées (4)	6 467 981				6 467 981	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	9 340 818				9 340 818	
2. Résultat financier (V-VI)	4 818 389				4 818 389	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 340 515				5 340 515	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	230 000				230 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	394 731				394 731	
Total VIII	624 731				624 731	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	624 731				624 731	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	876 767				876 767	
Total des produits (I+III+V+VII)	8 540 115				8 540 115	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 628 594				13 628 594	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 088 479				5 088 479	

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 184 722 947.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 996 458.83 Euros et dégageant un déficit de 5 088 479.06- Euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 22/09/2021 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Destia a été créée le 16 septembre 2021 et clôture son premier exercice social le 31/12/2022.

L'année 2021/2022 a été marquée par plusieurs opérations :

- acquisition de la société Silver Leads

Le 23 décembre 2021, la société Destia a acquis 60% des titres de la société Silver Leads.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 844 855 €.

- acquisition de la société Adom 49 par la société Destia.

Le 18 février 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Adom 49.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 349 774 €.

- acquisition de la société Adom 72 par la société Destia.

Le 18 février 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Adom 72.

- apport de titres de la société Destia Développement

Le 21 février 2022, il a été procédé à l'apport de 80 355 actions de la société Destia Développement au profit de la société Destia.

Le 28 février 2022, en contrepartie de cet apport, il a été procédé à une augmentation de capital de la société Destia d'un montant de 423 924€ ainsi que d'une prime d'apport de 4 239.75€.

- acquisition de la société Tholes par la société Adenior Expansion.

Le 29 avril 2022, la société Adenior Expansion acquiert 100% du capital de la société Tholes.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 323 271 €.

- acquisition de la société Da Ger Services par la société Destia.

Le 13 mai 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Da Ger Services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 519 955 €.

- L'acquisition de la société Adae par la société Adhéo Services Loire

Le 7 juin 2022, la société Adhéo Services Loire acquiert 100% du capital de la société Adae.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 588 885 €.

- acquisition de la société Avotservice par la société Destia

Le 30 juin 2022, la société Destia acquiert 100% du capital de la société Avotservice.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 858 310 €.

- acquisition de la société Avotservice Pro par la société Destia

Le 30 juin 2022, la société Destia (Newco) acquiert 100% du capital de la société Avotservice.Pro

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 160 861 €.

- acquisition de la société Domapha services par la société Adhéo Services Valence

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Le 30 juin 2022, la société Adhéo Services Valence acquiert 100% du capital de la société Domapha services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 748 558 €.

- acquisition de la société Margot par la société Saisir le jour

Le 13 juillet 2022, la société Saisir le jour acquiert 100% du capital de la société Margot.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 229 577 €.

- acquisition de la société Aude domicile services par la société SMT Mulhouse

Le 29 juillet 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Aude domicile services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 638 335 €.

- acquisition de la société Du coté de chez soi par la société SMT Mulhouse

Le 31 juillet 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Du coté de chez soi.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 814 285 €.

- rachat des parts minoritaires sur Adhéo Services Nice Ouest

Le 21 octobre 2022, la société Adhéo Services France a procédé au rachat des 40 parts de l'associé minoritaire pour un montant de 67 623 €.

- acquisition de la société Lenel services par la société SMT Mulhouse

Le 4 novembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Lenel services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 441 719 €.

- acquisition de la société Adapt par la société Lenel services

Le 4 novembre 2022, la société Lenel services acquiert 100% du capital de la société Adapt.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 270 810 €.

- acquisition de la société Jobic par la société Da Ger services

Le 7 novembre 2022, la société Da Ger services acquiert 100% du capital de la société Jobic

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 533 290 €.

- acquisition de la société Vers toi par la société SMT Mulhouse

Le 7 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Vers toi.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 287 120 €.

- acquisition de la société Isbm 34 par la société SMT Mulhouse

Le 18 novembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Isbm 34

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 524 435 €.

- acquisition de la société Lis services par la société SMT Mulhouse

Le 20 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Lis services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 452 055 €.

- acquisition de la société Sr services par la société SMT Mulhouse

Le 20 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société Sr services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 1 702 740 €.

- acquisition de la société 7 services par la société SMT Mulhouse

Le 16 décembre 2022, la société SMT Mulhouse acquiert 100% du capital de la société 7 services.

Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 741 286 €.

- acquisition de la société Bien vivre adom par la société Adhéo services Villeurbanne

Le 16 décembre 2022, la société Adhéo services Villeurbanne acquiert 100% du capital de la société Bien vivre adom. Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 631 864 €.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

- acquisition de la société Gerosol (Espagne) par la société Destia
Le 22 décembre 2022, la société Destia acquiert 80% du capital de la société Gerosol (Espagne)
Le coût d'acquisition des titres s'est élevé à 2 856 477 €.

- Restructuration/Fusion

Il a été procédé à des Transmissions Universelles de Patrimoine pour les sociétés suivantes :

- o BG Formation absorbée par la société Destia Développement en date du 31 mars 2022
- o Adhéo Services Blois absorbée par la société Adhéo Services Orléans en date du 31 mars 2022
- o Aide au Logis absorbée par la société Adhéo Services Rennes en date du 31 octobre 2022
- o Nounou absorbée par la société Adhéo Services Orléans en date du 30 novembre 2022
- o Adhéo Services Tours absorbée par la société Adhéo Services Nice Ouest en date du 30 novembre 2022
- o Adaee absorbée par la société Adhéo Services Loire en date du 30 novembre 2022
- o Domapha Services absorbée par la société Adhéo Services Valence en date du 30 novembre 2022
- o Margot absorbée par la société Saisir le Jour en date du 30 novembre 2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

Les comptes 2022 ont été arrêtés par le président en date du 02/05/2023.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 541
TOTAL			1 541
Autres participations			108 593 218
TOTAL			108 593 218
TOTAL GENERAL			108 594 759

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 541	1 541
TOTAL			1 541	1 541
Autres participations			108 593 218	108 593 218
TOTAL			108 593 218	108 593 218
TOTAL GENERAL			108 594 759	108 594 759

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		174		174
TOTAL		174		174
TOTAL GENERAL		174		174

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers	174			394 731	
TOTAL	174			394 731	
TOTAL GENERAL	174			394 731	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 944 620	266 693	1 677 927

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		394 731			394 731
TOTAL		394 731			394 731

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		2 872 837	0		2 872 837
TOTAL		2 872 837			2 872 837
TOTAL GENERAL		3 267 568			3 267 568
Dont dotations et reprises					
financières		2 872 837			
exceptionnelles		394 731			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	61 867 074	61 867 074	
Autres créances clients	316 394	316 394	
Taxe sur la valeur ajoutée	332 908	332 908	
Groupe et associés	6 589 885	6 589 885	
Débiteurs divers	764	764	
Charges constatées d'avance	35 175	35 175	
TOTAL	69 142 202	69 142 202	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	126 053 585	0		126 053 585
Fournisseurs et comptes rattachés	375 869	375 869		
Personnel et comptes rattachés	167 310	167 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 903	101 903		
Taxe sur la valeur ajoutée	88 374	88 374		
Autres impôts taxes et assimilés	18 899	18 899		
Groupe et associés	126 970	126 970		
TOTAL	126 932 911	879 326		126 053 585
Emprunts souscrits en cours d'exercice	126 053 585			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		59 457 687		59 457 687

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Frais d'acquisitions de titres	Dérogatoire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	4 475 230
Total	4 475 230

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 947
Dettes fiscales et sociales	104 543
Total	152 490

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 175
Total	35 175

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	21
Total	40

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	6 467 981	4 522 429
Dont entreprises liées	2 933	4 522 429

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 52 500 euros.

ANNEXE

Exercice du 22/09/2021 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
DESTIA SIRET 903 396 844 00024	SAS	5 9 4 5 7 6 8 7	885 RUE DE LA BERGERESSE 45160 OLIVET

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- GEROSOL	56 000	413 945	80.00	2 599 248	2 599 248			3 815 577	181 821		
- SILVER LEADS	10 000	255 747	60.00	1 875 580	1 875 580			2 520 172	101 583		
- FINANCIERE ORLEANS VIE	14 612 000	66 329	100.00	71 859 820	71 859 820	21 211			154 686		
- ADOM 72	11 000	54 964	100.00	358 645	358 645			1 436 522	35 244		
- ADOM 49	1 000	68 872	100.00	349 774	349 774			100 493	1 259		
- DAGER SERVICES	15 000	121 753	100.00	519 955	519 955	500 000		976 321	10 534		
- AVOTSERVICE	5 000	297 270	100.00	858 310	858 310	7		790 434	25 283		
- AVOTSERVICE PRO	2 000	57 980	100.00	160 861	160 861			44 134	17 186		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- DESTIA DEVELOPPEMENT	17 755 826	8 329 811	23.28	30 011 025	30 011 025	126 970		9 513 245	2 604 209		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- dons	230 000	
Total	230 000	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
FRAIS EMPRUNT A ETALER	1 944 620
Total	1 944 620